



Le Président

Paris, le

08 JUL. 2026

Chers(e) collègues

A l'occasion de sa cinquième édition le soir du 22 au 23 janvier 2026, la « Nuit de la Solidarité Métropolitaine » (NDLSM) a été organisée dans 34 communes de la Métropole du Grand Paris, incluant Paris et ses arrondissements.

En lien avec la Ville de Paris et en partenariat avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), cette opération a permis aux communes volontaires de réaliser un décompte des personnes sans-abri, une nuit donnée, à l'échelle de leur territoire. La Métropole a apporté à ces villes un soutien méthodologique, matériel et financier.

Au total, 4 940 personnes sans-abri ont été rencontrées, dont 3 858 à Paris et 1 082 dans les 33 autres communes participantes du Grand Paris. A périmètre comparable des 30 communes ayant déjà participé au décompte 2025 (hors Paris), une hausse de 32% du nombre de personnes sans-abri est observée en un an (+248 personnes). Cette augmentation s'explique par une présence accrue de campements de familles dans les communes volontaires et une augmentation de la taille de ces campements dans les villes qui en comptaient auparavant.

Lors de la présentation des premiers résultats le 18 février dernier, les élus des communes organisatrices ont pu alerter les services de l'Etat sur ces situations en appelant à une meilleure prise en charge de ces publics. Ces résultats seront affinés dans le cadre de l'étude publiée par l'Apur d'ici l'été 2026.

La Nuit de la Solidarité apporte des connaissances sur les évolutions des situations des personnes sans-abri sur un territoire équivalent, grâce à l'engagement et à la participation constante d'une trentaine de communes depuis 2023. Les résultats des décomptes métropolitains constituent aujourd'hui une référence pour les acteurs de la solidarité, la presse régionale et nationale, ainsi que les services de l'Etat. La communication sur ces résultats permet par ailleurs de sensibiliser les habitants du Grand Paris à cette problématique.

Au-delà du strict décompte des personnes sans-abri, cette opération favorise la création ou le renforcement de synergies entre les acteurs (associations, services municipaux, citoyens, institutions partenaires) autour d'un objectif commun.

Ainsi, plus de 2 200 bénévoles et plus de 120 associations dans les 33 communes métropolitaines ont participé à la réussite de l'opération du 22 janvier 2026, et 2 000 autres à l'opération parisienne. En articulation avec le décompte, des actions de solidarité ont été menées le soir du 22 janvier et dans les jours qui ont suivi (distributions de colis alimentaires, de vêtements, permanences sociales et médicales, etc.).

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires de la Métropole du Grand Paris.

La plupart des communes, recourant aux appels à bénévolat pour assurer l'opération, témoignent par ailleurs d'un changement de regard des habitants vis-à-vis des personnes en situation de grande exclusion. Cet événement solidaire permet également aux associations locales de recruter des bénévoles sur le long terme.

En 2027, les communes de plus de 10 000 habitants auront l'obligation de réaliser l'enquête « Habitations Mobiles et Sans-Abris » (HMSA) de l'Insee, le 21 janvier 2027. Compte tenu de l'expérimentation probante lors de l'édition 2022 de la Nuit de la Solidarité, la Métropole, la Ville de Paris et l'Insee sont en train d'étudier les modalités d'une nouvelle mutualisation des deux enquêtes, dans l'objectif d'une optimisation des moyens déployés par les communes. Dans tous les cas, chaque ville engagée dans l'édition 2027 de la Nuit de la Solidarité sera accompagnée pour articuler au mieux les deux enquêtes.

Dans ce contexte, nous formons le vœu que la couverture territoriale du décompte 2027 permette la réalisation d'une photographie la plus complète du sans-abrisme dans les communes de la Métropole. La réalité des personnes à la rue et de la grande exclusion concerne aujourd'hui une grande diversité de territoires, chacun avec ses spécificités. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'adapter pour 2027 les modalités d'organisation de l'opération afin qu'elles tiennent compte des caractéristiques de chacun des secteurs de décompte et des capacités des communes à les couvrir (cf. plaquette ci-jointe).

Notre objectif est ainsi que toutes les communes de la Métropole puissent organiser le décompte 2027, y compris celles ne repérant que peu de personnes sans-abri, souvent déjà suivies par les services sociaux. Les éditions précédentes ont montré que de nouvelles situations sont identifiées chaque année et peuvent ensuite faire l'objet d'un suivi par des maraudes ou encore d'un accompagnement social.

Aussi, nous vous invitons à manifester votre intérêt pour la participation de votre commune à l'édition 2027 de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine d'ici au 30 septembre 2026.

Votre réponse pourra être apportée via le lien d'inscription sur la page de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine du site de la Métropole <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/nuit-de-la-solidarite-metropolitaine> où il vous sera demandé de bien vouloir désigner les personnes référentes de votre commune (élus, services) pour cette opération.

Vous trouverez sur cette page toutes les informations utiles à la préparation de l'édition 2027 de l'opération, ainsi que les résultats et les analyses des éditions précédentes. Nous souhaitons également attirer votre attention sur la **rencontre organisée par la Métropole au début du mois d'octobre 2026**, en partenariat avec l'Unccas, la Ville de Paris et en lien avec l'Apur, qui réunira les acteurs de la solidarité et l'ensemble des communes volontaires ou intéressées, afin de partager les retours d'expériences relatifs aux actions locales menées auprès des personnes sans-abri. Vous trouverez le lien d'inscription à cette réunion sur la même page du site de la Métropole.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Pierre PIHOUE, Directeur de l'habitat (01 82 28 78 47, pierre.pihoue@metropolegrandparis.fr) ou avec l'équipe projet via l'adresse électronique suivante : nsm@metropolegrandparis.fr.

Nous vous prions de croire, *chers (s) collègues*, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

François DECHY
Conseiller métropolitain délégué à la Nuit de la
Solidarité Métropolitaine
Maire de Fomainville
echy

Patrick Ollier
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

